AVIS PUBLIC

AVIS AUX PERSONNES INTÉRESSÉES
DÉROGATIONS MINEURES – SEPTEMBRE 2025

1. Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le mardi 9 septembre à 19 h 30, à la salle communautaire Athanase-David (église) située au 2490, rue de l'Église, les membres du conseil devront statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Lot 2 990 489, RUE DU TOUR-DU-LAC
Dossier : DM-2025-00047
Lot : 2 990 489 du cadastre du Québec
Objet : Permettre l'implantation d'un bâtiment principal :

- à 2,25 mètres de la ligne avant alors que le règlement de zonage 601 prescrit une marge avant de 6 mètres (rue du Tour-du-Lac).
- à 4 mètres de la ligne avant alors que le règlement de zonage 601 prescrit une marge avant de 6 mètres (rue Saint-Jean-Baptiste).

Lot 6 611 979, CHEMIN DU PLATEAU (NOM PROJETÉ)
Dossier : DM-2025-00051
Lot : 6 634 939 du cadastre du Québec
Objet : Permettre l'implantation d'un bâtiment principal d'une hauteur de 3,85 mètres alors que le règlement de zonage 601 prescrit que la hauteur minimale d'une habitation unifamiliale est de 5 mètres dans la zone EF-02.

Lot 2 993 240, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE
Dossier : DM-2025-00054
Lot : 2 993 240 du cadastre du Québec
Objet : Permettre un empiètement de 57% de l'espace de stationnement dans le prolongement des murs latéraux du bâtiment situé dans la cour avant alors que le règlement de zonage 601 prescrit que l'espace de stationnement peut empiéter de 30% dans un tel cas.

1246, CHEMIN DE LA RIVIÈRE
Dossier : DM-2025-00055
Lot : 2 991 003 du cadastre du Québec
Objet : Permettre un bâtiment principal sans encadrements autour des ouvertures alors que le règlement de zonage 601 prescrit que les habitations situées dans la zone H-26 doivent avoir des ouvertures munies d'encadrement d'une largeur minimale de 10 centimètres.

Lot 2 993 436, RUE SAINT-MICHEL
Dossier : DM-2025-00056
Lot : 2 993 436 du cadastre du Québec
Objet : Permettre un bâtiment principal ayant un taux d'implantation de 21,7% alors que le règlement de zonage 601 prescrit que le taux d'implantation maximal d'une habitation bi-familiale située dans la zone H-29 est de 20%.

Lot 2 993 436, RUE SAINT-MICHEL
Dossier : DM-2025-00057
Lot : 2 993 436 du cadastre du Québec
Objet : Permettre un empiètement de 56% de l'espace de stationnement dans le prolongement des murs latéraux du bâtiment en cour avant alors que le règlement de zonage 601 prescrit que l'espace de stationnement peut empiéter de 30% dans un tel cas.

2. Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à ces demandes de dérogations mineures, en personne, pendant la séance du conseil municipal.

3. Cet avis public est donné en vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

DONNÉ À VAL-DAVID, le lundi 18 août 2025.

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint